



Bruxelles, le 5 mars 2021
(OR. en)

6720/21

PE-QE 33

NOTE POINT "I"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents
Objet:	Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises au Conseil par des membres du Parlement européen – Examen par le Coreper

Le Comité des représentants permanents est invité à examiner les projets de réponses aux questions avec demande de réponse écrite figurant dans les documents énumérés à l'annexe de la présente note.

En application de l'article 12, paragraphe 2, point a), du règlement intérieur du Conseil, la présidence a l'intention de proposer de recourir à la "procédure de silence" pour l'adoption des textes des réponses aux questions avec demande de réponse écrite susmentionnées.

Réponses à des questions avec demande de réponse écrite soumises au Conseil par des membres du Parlement européen

- a) E-005846/2020 - Loucas Fourlas (EPP)
Visite illégale du vice-président turc à Varosha
6610/21 PE-QE 29
 - b) P-006642/2020 - Eric Andrieu (S&D)
Deux néonicotinoïdes à interdire d'urgence
5915/21 PE-QE 16
 - c) E-006720/2020 - Julie Lechanteux (ID)
Magnitsky Act européen
6611/21 PE-QE 30
-